Sommaire

1 GENERALITES 3
1.1 **Prescriptions techniques** 3
1.2 **Qualité des Matériaux** 4
1.3 **Mise en Oeuvre** 6
1.4 **Mode d'exécution** 7
1.5 **Essais et vérifications** 10
1.6 **Tolérances d'exécution de la structure** 10
1.7 **Hypothèses de calcules** 11
1.8 **Protection contre l'incendie** 11
1.9 **Respect des prescriptions techniques** 11
1.10 **Prise de possession de chantier** 11
1.11 **Clôture de chantier** 11
1.12 **Frais d'hygiène et de sécurité** 12

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 12
2.1 **NOTA** 12

2.2 TRAVAUX PREPARATOIRES 12
2.2.1 **Installation de chantier** 12

2.3 DEMOLITIONS ET TRAVAUX DIVERS 12
2.3.1 **Travaux effectués par la Commune** 12
2.3.2 **Ouverture entre futur bar et cuisine** 12
2.3.3 **Ouverture en façade Sud-Ouest** 13
2.3.4 **Bouchage du châssis.** 13
2.3.5 **Paliers béton** 13
2.3.6 **Trous - Scellements - Raccords** 13
2.3.7 DALLAGE 13
2.3.7.1 **Sablon** 13
2.3.7.2 **Isolation thermique** 13
2.3.7.3 **Film polyane** 14
2.3.7.4 **Dallage** 14

2.4 CARRELAGE - FAIENCES 14
2.4.1 **Dépose** 14
2.4.2 **Grés Cérame Porcelaine 30 x 30** 14
2.4.3 **Plinthes droites assortie au carrelage** 14
2.4.4 **Joints de dilatation** 14
2.4.5 **Faïence 15 x 15** 15
2.4.6 **Raccords** 15
2.4.7 **Tampon de regard** 15

2.5 RAMPE ET PALIERS 15
2.5.1 **Rampe** 15
2.5.2 **Paliers** 16
2.5.3 **Dalles podotactiles** 16

2.6 PLACE HANDICAPEES 16
2.6.1 **Terrassements** 16
2.6.2 **Parking** 16
2.6.3 **Traçage** 16
2.6.4 **Panneaux de signalisation** 17
2.6.5 **Bordurettes T2** 17
2.6.6 **Bordures arrêt de véhicules** 17

2.7 RESEAUX 17
2.7.1 **Nota** 17
2.7.2 **Canalisations sous dallage** 17
2.7.3 **Regard EU** 17
2.7.4 **Caniveaux** 18

2.8 TERRASSE 18
2.8.1 **Vide-sanitaire** 18
2.8.2 **Terrassements** 18
2.8.3 **Dallage - finition bouchardée** 18

3 OPTIONS 18

3.1 DEMOLITIONS ET TRAVAUX DIVERS 18
3.1.1 **Ouverture en façade Sud-Ouest** 18

3.2 TERRASSE 19
3.2.1 **Terrasse en béton désactivé** 19
3.2.2 **Béton poreux drainant** 19

3.3 RAVALEMENTS 19
3.3.1 **Piquetage** 19
3.3.2 **Enduits** 19

1 GENERALITES

1.1 Prescriptions techniques

Les ouvrages de Gros Oeuvre et les matériaux mis en oeuvre devront être conformes aux spécifications des Normes Françaises et des textes réglementaires, notamment celles précisées dans les documents d'ordre général désignés si après :

Normes Françaises.

Règlement général de construction, **(décret n° 55.1394 du 22.10.1955, modifié par le dé cret 67.727 du 23.8.67)**, en ce qui concerne plus particulièrement les conditions d'isolement contre l'humidité, de résistance au feu, d'isolement thermique et d'isolement phonique.

Les fascicules des cahiers des clauses techniques générales applicables aux marchés de travaux de bâtiment passés au non de l''Etat dit DTU, **(décret n°77.648 du 22.06.77)** et en particulier :

DTU	**n°11.1**	applicable aux travaux de sondages.
	n°12.	applicable aux travaux de terrassements de bâtiments.
	n°13.1	applicable aux travaux de fondations superficielles.
	n°13.2	applicable aux travaux de fondations profondes.
	n°13.3	applicable aux travaux de dallage.
	n°20	applicable aux travaux de maçonnerie, béton armé, plâtrerie, et ses additifs n°1 et 2.
	n°20.1	applicable aux parois et murs de façade en maçonnerie.
	n°20.12	relatif à la conception du gros oeuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité.
	n°21.3	relatif aux dalles et volées d'escaliers préfabriqués en béton armé.
	n°21.4	applicable aux prescriptions concernant l'utilisation des adjuvants.
	n°23.1	applicable aux travaux de parois et murs en béton banché.
	n°26.1	applicable aux travaux d'enduit liants hydrauliques.
	n°26.2	applicable aux travaux de chapes et dalles.
	n°43.1	applicable aux travaux de toitures terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie.
	n°55.	applicable aux revêtements muraux scellés.
	n°59.2	applicable aux travaux de ravalement.
	n°63.1	applicable aux travaux d'installation de vides ordures.
	n°81.1	applicable aux travaux de ravalement maçonnerie.

Règles de calcul / Eurocodes :

Eurocode 0 - EN 1990 : Base de calcul des structures
Eurocode 1 - EN 1991 : Actions sur les structures
Eurocode 2 - EN 1992 : Calcul des structures en béton
Eurocode 3 - EN 1993 : Calcul des structures en acier
Eurocode 4 - EN 1994 : Calcul des structures mixtes acier-béton
Eurocode 5 - EN 1995 : Calcul des structures en bois
Eurocode 6 - EN 1996 : Calcul des ouvrages en maçonnerie
Eurocode 7 - EN 1997 : Calcul géotechnique
Eurocode 8 - EN 1998 : Calcul des structures pour leur résistance aux séismes
Eurocode 9 - EN 1999 : Calcul des structures en aluminium
Les ouvrages exécutés, ainsi que la mise en oeuvre de ses matériaux, doivent être conformes et tenir compte des normes et règlements en vigueur.

Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions dites règles **NV 65 avril 2000 - NV 84 modifiées 95**.

Règles de calcul des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction et des déperditions de base du bâtiment dites **Règles RT 2012**.

Méthode de prévision pour le calcul du comportement au feu des structures en béton d'Octobre 87.

Fascicules de **l'UNM**, (tolérances dimensionnelles) de décembre 95.

1.2 **Qualité des Matériaux**

Tous les matériaux fournis ou employés seront de première qualité.

Agrégats.

Les agrégats, (sable, gravier, etc..), employés pour la confection du béton, pourront provenir de bancs alluvionnaires en exploitation, mais ne devront en aucun cas contenir d'impuretés pouvant nuire aux propriétés essentielles du béton, (résistance, imperméabilité, etc...) ou susceptibles d'altérer les armatures.

Sable.

Il ne sera employé que du sable de rivière lavé et dépourvu d'argile.

Le sable sera exempt de toute matière terreuse ou marneuse, bien criant à la main, ne s'y attachant pas. Il sera passé à la claie et lavé si on en reconnaît la nécessité.

Ciment.

Le ciment sera de catégorie et de la classe correspondant à son emploi.

Le ciment employé pour la confection des bétons sera, suivant le cas, du ciment CPA ou CPJ.45, ou du ciment CLK.45 pour les fondations.

Si des ciments de haute résistance initiale doivent être employés, ils ne le seront que sur demande de l'Entrepreneur et sur ordre écrit de l'Architecte.

En cas d'utilisation de centrale à béton, la livraison du ciment pourra se faire en vrac par camions spéciaux, permettant le déchargement et l'ensilage par procédé pneumatique, ou en sac papier portant la marque du fournisseur et l'indication de la qualité du ciment contenu.

L'emploi de ciment éventé ou encore chaud est interdit.

La qualité et la catégorie des ciments devront être garanties sur factures par le fournisseur, et le Maître d' Oeuvre pourra exiger que la copie de ces factures lui soit remise.

Gravillons.

Pour la confection des bétons, le gravillon sera par principe un produit de dragage.

Les gravillons de concassage ne seront tolérés qu'en cas d'impossibilité d'approvisionnement normal en produit de dragage, et devront faire l'objet d'un agrément écrit préalable signé du Maître d'Oeuvre précisant la carrière d'origine.

Le gravillon destiné à la confection du béton des planchers, poutres, poteaux et voiles, devra pouvoir passer dans tous les sens à l'anneau de 15mm sans pouvoir passer à l'anneau de 10mm.

Graviers.

Les graviers et gravillons destinés à la confection du béton, seront choisis parmi les matériaux les plus durs. Les matériaux gélifs, les galets tendres et friables seront rejetés. Les graviers seront complètement purgés de terre, ils seront passés à la claie et lavés si on en reconnaît la nécessité.

Aciers.

Aciers ronds lisses.
Fe E 24. norme A.35 015.
Limite d'élasticité 24 kg au mm2 minimum.

Aciers haute adhérence.
Fe E 40. norme A.35 016.
Limite d'élasticité 42 kg au mm2 minimum.

Treillis soudé.
Fe E 50.
Limite d'élasticité 52 kg au mm2 minimum pour 0<6.

Des essais de traction et de pliage pourront être exigés. Les armatures devront être exemptées de pailles, crique, strie, gerçure et soufflure, elles devront être parfaitement propres sans aucune trace de peinture, de graisse, de terre, etc...

Adjuvants et produits de cure.

Les adjuvants et produits de cure utilisés, seront choisis parmi les produits agréés par la commission permanente des liants hydrauliques.

L'Entrepreneur du présent lot, devra s'assurer de la compatibilité des produits retenus entre aux et avec le liant et les granulats utilisés.

Leur emploi sera conforme au mode d'emploi prévu par le fabricant et à la fiche technique définissant le produit.

Eaux de gâchage.

Les eaux de gâchage seront fournies aux conditions de la norme **F.18.303**.

Il sera procédé à une ou plusieurs analyses avant et pendant les travaux.

Autres matériaux.

Agglomérés.
Ils seront exclusivement des agglomérés de sable et ciment soigneusement vibrés, parfaitement secs, sans fissures ni manque de matière. La mise en oeuvre des parpaings devra faire l'objet d'un accord de l'Architecte sur présentation d'échantillons. Ils seront conformes aux prescriptions de la norme **NFP 14.301,** classe **B.120**, pour les blocs pleins et **B.60** pour les blocs creux.

De plus pour les parpaings **NF datés**, emploi seulement après 28 jours de séchage naturel.

Pour les parpaings **NF non datés**, emploi seulement après stockage de 21 jours, (après stockage sur le chantier).

Produits cuits.
Les produits de terre cuite devront être bien cuits, non gélifs, exempts de feuillage ou d'éléments calcaires, sans fissure ni manque de matière, de porosité variant entre 14 et 16 % de caractéristique mécanique définie par la norme **NFP 14.301** catégorie B pour les briques pleines, caractéristique A pour les briques creuses.

La production de PV d'essais montrant que ces conditions sont effectivement remplies, conditionnera toute la livraison sur le chantier. Des essais de contrôle en cours de chantier devront être effectués conformément à l'annexe de la Norme.

1.3 **Mise en Oeuvre**

Mortiers.

Les mortiers à utiliser seront composés de liants indiqués ci-avant et de sable de rivière tamisé. Il sera fait emploi, pour désigner ces mortiers dans le présent devis, des appellations du cahier du C.S.T.B. (gras, moyen ou maigre), qui en déterminent les dosages.

Il est imposé l'emploi de mortier moyen pour les hourdis des maçonneries et mortier gras pour les enduits, chapes et joints.

Béton.

Les agrégats, les liants, les aciers employés, seront conformes aux prescriptions des DTU et normes NF.

Composition des bétons.

Les compositions à employer seront celles à minimum de sable assurant :
- un béton plein.
- une résistance à 28 jours au moins égale à celle indiquée ci-après.
- une mise en place facile.

Les compositions seront proposées par l'Entrepreneur du présent lot, compte tenu de la nature des agrégats et des liants hydrauliques de base utilisés. L'Entrepreneur les soumettra, avec une étude de granulométrie à l'Architecte, qui pourra demander toutes modifications qu'il jugerait nécessaires.
Les compositions définitives ne seront déterminées que sur présentation des études granulométriques et des essais d'éprouvettes, que l'Entrepreneur du présent lot est tenu d'accomplir sous le contrôle de l'Architecte. Elles devront permettre d'obtenir au minimum les résistances à 28 jours ci-dessus :
- 270 bars, contrainte de compression à obtenir aux essais d'écrasement à 28 jours.
- 23 bars, contrainte de traction à obtenir aux essais de flexion à 28 jours.

Ces contraintes ne s'appliquent qu'au béton porteur.

En cas de modification de provenance des matériaux en cours de travaux, il devra être procédé à une nouvelle étude complète de granulométrie à soumettre à l'agrément de l'Architecte. L'Entrepreneur du présent lot trouvera ci-après, donné à titre indicatif, un tableau des dosages des bétons pour obtenir les résistances requises.

NOTA : La composition des bétons devra être soumise à l'approbation du Bureau de contrôle.

Dosage de béton.

DESTINATION DU BETON	DESIGNATION DU BETON		COMPOSITION PRECONISEE					
			CIMENT		SABLE		GRAVILLONS	
	compression 23 Bars	traction 23 Bars	Nature	Kg/m3	granulométrie	Volume m3	granulométrie	Volume m3
Béton de propreté	**200**		**CPS**	**200**	**0,08/20**	**400**	**20/60**	**800**
Ouvrages en béton armé enterrés	**270**	**23**	**CLK ou CHF 42.5**	**300/350 si armé**	**0,08/5**	**600**	**10/25**	**750**
Ouvrages en béton armé porteurs en élévation	**270**	**23**	**CPA ou CPJ 42.5**	**300/350**	**0,08/5**	**600**	**10/25**	**750**

Si l'Entreprise propose l'utilisation de béton prêt à l'emploi, celui-ci devra provenir d'une centrale dûment agréée. Par ailleurs, cette centrale fournira des bétons à résistance garantie, prenant ainsi la responsabilité des qualités et dosages des différents composants.

1.4 **Mode d'exécution**

Coffrage.

Les coffrages et étaiements présenteront une rigidité suffisante pour résister, sans déformations sensibles, aux charges et chocs qu'ils sont exposés à subir pendant l'exécution des travaux, compte tenu des forces engendrées par le serrage du béton.
Les joints des coffrages devront être particulièrement soignés, pour éviter toute perte de laitance au moment du pilonnage ou la mise en vibration.
La verticalité des poteaux devra être absolue, non seulement pour les poteaux isolés, mais encore et surtout pour les poteaux superposés.

Classification des coffrages.

N°	DESIGNATION	TRAVAUX A EXECUTER observations	DESTINATION
C1	Coffrage brut pour parements cachés.	Aucun ragréage sauf ceux nécessaires pour assurer un enrobage correct des armatures apparentes au décoffrage.	Parement en contact avec les terres.
C2	Coffrage brut pour parements recevant un enduit.	Enrobage éventuel des armatures apparentes dans le cas d'un enduit plâtre. Enlèvement des balèvres non adhérentes, seulement repiquage éventuel dans le cas d'un coffrage lisse (tôle ou contreplaqué).	Parements recevant un enduit.
C3	Coffrage pour parements cachés par des habillages des plafonds suspendus, coffrage pour parements des locaux secondaires.	Enrobage des armatures apparentes au décoffrage, enlèvement des balèvres non adhérentes.	Parements cachés par des habillages.
C4	Coffrage régulier et soigné pour parements lissés apparents.	Coffrage régulier et soigné exécuté en contreplaqué ou planches rabotées.	Poutres, poteaux, murs apparents, dalles de locaux techniques visitables pour l'entretien.
C5	Coffrage soigné pour parements destinés à recevoir une peinture.	Même travaux que pour le coffrage C4, avec en plus un préenduit de finition plus ponçage.	Parements en béton recevant directement une peinture (murs banchés, etc....
C6	Coffrage en contreplaqué pour plancher.	Contreplaqué grande surface, joints exécutés avec bandes plastiques, ragréage soigné, préenduit de finition. Ponçage éventuel des balèvres.	Sous-face des planchers laissés apparents.
C7	Coffrage pour pièces préfabriquées non apparentes.	Moules rigides assurant la rectitude des dimensions et un bon enrobage des armatures. Ragréage des pièces mal démoulées ou épauffrées au cours des manutentions.	
C8	Coffrage pour pièces préfabriquées devant rester apparentes	En plus des conditions indiquées pour le coffrage C7, les moules doivent assurer un parement soigné, le ragréage ne sera admis que pour les petits défauts à l'appréciation du MO. Les pièces défectueuses seront remplacées.	

2.04.03. Armatures.

Les armatures seront coupées aux longueurs définies par les dessins. Elles seront obligatoirement façonnées à froid et auront exactement les formes prescrites.

Les armatures devront être parfaitement propres, placés conformément aux dessins, et arrimées pour résister sans déplacement aux efforts subis pendant la mise en oeuvre du béton.

Le prix des aciers sera établi compte tenu des suppléments et frais pour chutes et pertes, (ligatures etc...)

2.04.04. Béton.

Confection.
Le béton sera constitué par le mélange homogène de ciment, d'eau douce et d'agrégats, chaque gravier de ceux-ci étant bien enrobé. La durée du malaxage mécanique sera de 2 ou 3 minutes, et le béton sera utilisé aussitôt après fabrication.

La plasticité du béton sera contrôlée par la méthode du cône d'Abrams (Slump-Test).

Bétonnage.
On réduira le plus possible les interruptions de travail pendant le bétonnage. Les reprises seront en principe faites normalement à la demande des contraintes de compression. On prévoira si nécessaire, des armatures spéciales de couture. Les poutres seront coulées en une seule fois pour chaque portée.

Par temps de gel, le bétonnage sera interrompu et le béton protégé jusqu'à ce que la prise soit complète. A la reprise du travail, on démolira toutes les parties qui auront subi les attentes du gel et on exécutera les reprises nécessaires.

Tous les béton seront vibrés ou pervibrés.

Décoffrage.
L'enlèvement des coffrages sera fait progressivement, sans choc et par efforts purement statiques. Cet enlèvement commencera quand le béton aura acquis un durcissement suffisant pour pouvoir supporter les contraintes auxquelles il sera soumis immédiatement, et dans les conditions de sécurité suffisante.

Les armatures apparentes ne sauraient être tolérées, les éléments qui en présenteraient seront démolis et reconstruits.

2.04.05. Trous, Scellements, Fourreaux.

On devra selon les prescriptions du préambule :

a) Réserver les trous pour le scellement des menuiseries, canalisations, etc..., ainsi que les trous en attente à la demande des autres corps d'états.

b) Noyer dans le béton au moment du coulage, toutes les douilles de fixation, rails, fourreaux, tasseaux, etc..., et en général prendre toutes les dispositions pour éviter les refouillements ultérieurs dans la masse même du béton.

c) Aucune canalisation ne devra traverser un ouvrage maçonnerie, sans interposition d'un fourreau dimensionné, ou enrobé d'un feutre bitumineux afin d'assurer une bonne dilatation des matériaux entre eux.

d) Ménager les harpes ou chevelus nécessaires pour obtenir une bonne liaison entre le béton armé et les matériaux de nature différente.

2.04.06. Contrôle.

Des essais de contrôle du béton seront effectués par un organisme habilité, (Exemple CEBTP). Les éprouvettes nécessaires pour ces essais seront toujours prélevées sur le lieu de l'emploi du béton.

On s'efforcera de tasser le béton des éprouvettes dans des conditions aussi voisines que possible de celles réalisées pour la mise en place du béton de l'ouvrage. Il sera prévu des éprouvettes pour essais à 7 jours, 14 jours et 28 jours, suivant les règles de 1968 applicables aux ouvrages en BA. Le résultat des essais sera transmis au Contrôleur Technique.

2.04.07. Pièces moulées d'avance.

La mise en place de ces pièces devra être faite avec toutes les précautions nécessaires pour que, pendant leur mise en oeuvre, elles ne subissent aucune dégradation et soient soumises à aucun effort supérieur à ceux pour lesquels elles sont calculées.

1.5 **Essais et vérifications**

En dehors des essais effectués par l'Entrepreneur, pour la réception de ses propres matériaux, ainsi que pour la vérification des taux de travail admissibles au sol d'assise des fondations, ***(essais dont les frais resteront à la charge de l'Entrepreneur*)**, l'Architecte ou le Contrôle technique pourront, en cas de doute, prescrire toutes vérifications sur les matériaux approvisionnés ou mis en oeuvre, dans le but d'obtenir des assurances concernant la conformité des ouvrages aux règles de l'art et aux spécifications du contrat.

De son coté, l'Entrepreneur aura toute latitude pour faire exécuter sur place, tous les sondages, constatation et prélèvements, en vue d'analyses qui pourraient lui paraître nécessaires à une meilleur connaissance de la composition du sol sur lequel reposeront les constructions. (***Essais à la charge de l'Entrepreneur*)**.

1.6 **Tolérances d'exécution de la structure**

Deux éléments consécutifs ne devront pas avoir de défaut d'alignement, de verticalité ou d'horizontabilité dans la même direction.

D'autre part, le deuxième élément devra annuler l'écart de l'élément précédent sans en créer de nouveau.

Les tolérances de mise en oeuvre des éléments de béton armé seront au maximum les suivantes par rapport aux implantations et dimensions du projet. :

Verticabilité,	+ 2 mm/m. sur 3,00 m..
Horizontabilité,	± 1mm par m sur 7,00 m en sous face et surface des planchers recevant une chape.
Planéité des dalles surfacées,	- 3 mm sous une règle de 2,00 m, appliquée dans tous les sens avec ou sans chape incorporée.
Hauteur d'étage,	± 10 mm.
Alignement,	1mm sur 7,00 m et mesuré en tout point.
Dimensions d'un élément,	± 3 mm.
Raccordement entre 2 éléments,	- 2mm.

Réservations ou incorporations,	± 3 mm sur implantation et dimensions en verticabilité sur toute la hauteur.
	± 3 mm jusqu'à 2,00 m en horizontabilité
	± 5 mm au delà.

1.7 **Hypothèses de calcules**

Charges permanentes.

Les charges permanentes, (cloisons, revêtements de sol, matériels, etc...), seront calculées d'après les indications données par le devis descriptif et les plans établis par l'Architecte. Pour les cloisons on prendra comme base 75 kgrs/m2. Les revêtements de sol seront indiqués dans le devis descriptif selon les zones.

Surcharges d'exploitation.

Surcharges d'exploitation suivant Normes NF P O6OO1 de juin 1986

1.8 **Protection contre l'incendie**

Les planchers, les murs et l'ossature, devront respecter les réglementations de coupe-feu ou de stabilité au feu des Etablissements recevant du public. L'étude du béton armé devra tenir compte de ces impératifs.

Bâtiment ERP 5e Catégorie — SF – CF ½ heure
Type L

1.9 **Respect des prescriptions techniques**

L'Entreprise doit, dans le prix de son offre forfaitaire, comprendre tous les moyens et prestations nécessaires à l'obtention des résultats demandés. (destination et usage des locaux, charges, surcharges, etc...), et ce, dans le cadre des normes et réglementations en vigueur. En conséquence, la section et le nombre de poutres, profilés, et autres éléments de structure, ainsi que l'épaisseur des dalles, voiles, etc..., ne sont donnés qu'à titre indicatif, à la charge de l'entreprise d'avoir vérifié et éventuellement complété ces prévisions dans le cadre de son forfait et d'avoir obtenu d'accord du Contrôleur technique.

1.10 **Prise de possession de chantier**

L'Entrepreneur prendra possession du chantier, en l'état actuel.

L'entreprise se rendra compte, par une visite sur place, de l'état des terrains et bâtiment actuel.

Préalablement à toute exécution, l'entreprise de Gros Oeuvre devra assurer les mesures relatives à l'organisation matérielle du chantier, (Bureau de chantier, clôture, etc...), telles que définies au CCAP.

Avant démarrage du chantier, l'Entrepreneur devra établir un constat contradictoire de l'état du terrain.

1.11 **Clôture de chantier**

Les zones de chantier seront ceinturées par la mise en place d'une clôture de 2.00 m de hauteur, constituée de panneaux amovibles sur plots de stabilité.

L'entretien et la réfection éventuelle seront assurés par l'Entreprise ainsi que les demandes d'autorisations et réglementations municipales nécessaires.

1.12 **Frais d'hygiène et de sécurité**

Les entreprises ont l'obligation de chiffrer les dispositions prises et ayant une incidence financière en matière de sécurité et de protection de la santé, suivant les définitions du P.G.C.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 **NOTA**

Avant d'établir son bordereau, les entreprises devront obligatoirement s'être rendues sur place afin de prendre connaissance des lieux, avoir appréciées à sa juste valeur les travaux découlant des ouvrages à réaliser en fonction des ouvrages existants et prévoir toutes omissions qui auraient pu être faites dans la description ci-après mais nécessaires pour une parfaite exécution des travaux.

2.2 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.2.1 **Installation de chantier**

L'installation de chantier sera réalisée par l'entrepreneur adjudicataire du présent lot qui devra l'organisation complète du chantier avant le début des travaux, à savoir :

- Panneau de chantier réglementaire qui sera soumis au Maître d'Oeuvre avant sa mise en place.
- Les démarches pour la mise en place de tous les branchements provisoires (électricité, eau,....).
- Le sanitaire, les vestiaires.

2.3 DEMOLITIONS ET TRAVAUX DIVERS

2.3.1 **Travaux effectués par la Commune**

Dépose de la cabine téléphonique
Démolition des cloisons bois y compris portes de chaque côté de la scène.
Démolition de la scène (escalier, cloisons, plafonds, plinthes bois, rideau de scène et toutes sujétions)
Dépose du bar.

Evacuation des gravois

2.3.2 **Ouverture entre futur bar et cuisine**

Démolition de mur pour création d'une ouverture
Réalisation d'un linteau en BA coulé en sous-œuvre et de jambages en BA suivant épaisseur du mur, y compris coffrage et ferraillage
Reprise au sol en mortier de ciment pour arase parfaitement raccordée au niveau du sol fini.

<u>Localisation</u> :
- *Pour création dune ouverture entre le bar et la cuisine*

2.3.3 **Ouverture en façade Sud-Ouest**

Dépose du châssis y compris appuis et démolition de mur en pierre y compris évacuation des gravois
Réalisation d'un linteau en BA coulé en sous-œuvre et de jambages en BA suivant épaisseur du mur, y compris coffrage et ferraillage
Remplissage en parpaings creux B60 de 2O/20/5O en O,2O d'épaisseur, hourdés au mortier de ciment au dessus du linteau créé avec acier de liaison.
Calfeutrement périphérique
Reprise au sol pour seuil.
Raccord d'enduit ciment, raccord de murs en pierres et raccord de tuiles mécaniques sur mur y compris toutes sujétions.

Localisation :
- *Ouverture pour porte à galandage en façade Sud-Ouest.*

2.3.4 **Bouchage du châssis.**

Dépose du châssis et de l'appui y compris évacuation
Remplissage en parpaings creux B60 de 2O/20/5O en O,2O d'épaisseur, hourdés au mortier de ciment avec acier de liaison.
Calfeutrement périphérique
Raccord divers et raccord d'enduit ciment côté extérieur

Localisation :
- *Châssis au droit du futur rangement*

2.3.5 **Paliers béton**

Démolition des paliers y compris évacuation des gravois.

Localisation :
- *Paliers au droit des portes de secours*

2.3.6 **Trous - Scellements - Raccords**

L'entrepreneur du lot MACONNERIE devra tous les trous, scellements, calfeutrements, raccords en ciment et réservations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux.

2.3.7 DALLAGE

2.3.7.1 **Sablon**

Fourniture et mise en œuvre d'une couche de sablon anticontaminante de 7 cm d'épaisseur y compris compactage.

Localisation :
- *Au droit de l'ancienne scène*

2.3.7.2 **Isolation thermique**

Fourniture et pose de deux couches croisées de panneaux de polystyrène haute densité (Classe 4), d'une épaisseur totale de 6 cm.

Localisation :
- *Au droit de l'ancienne scène*

2.3.7.3 **Film polyane**

Fourniture et pose d'un film polyane de 200 microns, y compris remontées de 0,15 m sur murs, recouvrements des joints de 20 cm.

Localisation :
- *Au droit de l'ancienne scène*

2.3.7.4 **Dallage**

Dallage de 15 cm d'épaisseur en béton de gravillon et ciment dosé à 350 kgs/m3. Ferraillage par treillis soudé. Finition brute pour recevoir un carrelage collé.

Localisation :
- *Au droit de la scène*

2.4 CARRELAGE - FAIENCES

2.4.1 **Dépose**

Dépose du carrelage existant, y compris dépose des plinthes et évacuation des gravois.

Localisation :
- Sur dégagements au droit de la scène.

2.4.2 **Grés Cérame Porcelaine 30 x 30**

Fourniture et pose collée, de carreaux en grès cérame 30 x 30, compris jointoiement (prix de base de fourniture : 25,00 € H.T. le m²).

Localisation :
- Sur dégagement 1 et 2, sur futur bar, wc hand et partiellement sur la salle, suivant plans.

2.4.3 **Plinthes droites assortie au carrelage**

Fourniture et pose à la colle de plinthes 30 x 7,5 type dito ci-dessus du même ton que le carrelage, compris joints, raccords et toutes sujétions.

Localisation :
- Sur murs et nouvelles cloisons, emplacement Bar, dégagement 1 et 2 et partiellement sur la salle, rangement, hall et vestiaires.

2.4.4 **Joints de dilatation**

Réalisation d'un joint de dilatation avec profilé composé de 2 profil latéraux en alliage aluminium AGS T5 et profil souple de liaison interchangeable, de 24 mm de largeur, pose scellé avec le carrelage.

Localisation :
- Pour changement de sol entre carrelage existant et carrelage décrit ci-dessus.

2.4.5 **Faïence 15 x 15**

Fourniture et pose, à la colle, de carreaux de faïence blanche 15 x 15, compris rejointoiement hydrofugé, tranchis, découpes des sorties et joint d'étanchéité entre appareils sanitaires et faïence.

Localisation :
- *Dans WC handicapés sur 1,60 m de hauteur*

2.4.6 **Raccords**

L'entreprise devra prévoir :
- les raccords de carrelages et de plinthes en carreaux grès cérame porcelainés aux endroits nécessaires.
- Les raccords de faïences aux endroits nécessaires notamment après création de l'ouverture entre bar et cuisine et percements divers.

2.4.7 **Tampon de regard**

Dépose du tampon de regard en béton et fourniture et pose, sur regard existant, d'un ensemble en acier type ACO passavant comprenant :
- Un tampon à fond concave et remplissage en béton
- Un cadre cornière avec talon extérieur et une gorge pour joint
- Un joint d'étanchéité « Compriband »

Localisation :
- Pour regard EP existant sur futur terrasse.

2.5 RAMPE ET PALIERS

2.5.1 **Rampe**

Réalisation d'une rampe d'accès, comprenant :
- Terrassements sur 35 cm d'épaisseur environ y compris évacuation.
- Fouille en rigoles pour semelles y compris évacuation des terres
- En rive de rampe, exécution de murets de 15 cm d'épaisseur sur une rigole gros béton coulé pleine fouille
- Remblaies en terres compacté et exécution d'une plate-forme compactée de 15 cm minimum en calcaire
- Mise en œuvre d'une couche anticontaminante en sablon de 5 cm d'épaisseur
- Dalle de 15 cm d'épaisseur en béton armé dosé à 350 kgs/m3 avec armatures par treillis soudé. Finition talochée et bouchardée.
- Fourniture et pose de brique pleine scellées au mortier de ciment pour former chasse roues, y compris joints de finition au mortier bâtard.
- Exécution, sur muret, d'un dégrossi et d'un enduit monocouche d'imperméabilisation et de décoration à base de liants hydraulique, finition grattée.
- Remblaie en gravier dito existant au pourtour de la rampe.

Localisation :
- *Rampe d'accès coté Pignon Nord-Ouest*

2.5.2 **Paliers**

Après démolition des paliers existant prévue ci-avant, exécution de terrassements nécessaires, y compris évacuation des terres.
Remblais en grave calcaire sur 10 cm d'épaisseur, parfaitement compacté.
Dallage en béton armé dosé à 350 kgs/m3 de 15 cm d'épaisseur avec armatures par treillis soudé,
Finition bouchardée.

Localisation :
- *Pour paliers au droit des portes de secours*

2.5.3 **Dalles podotactiles**

Mise en œuvre de bandes podotactiles constituées d'une semelle en élastomère avec plots hémisphériques en relief réalisés en enduit froid.

Localisation :
- *Sur palier du hall d'entrée existant en pied des marches et des rampes.*

2.6 PLACE HANDICAPEES

2.6.1 **Terrassements**

Terrassements nécessaires y compris évacuation, pour mise à niveau de la plate-forme sur l'emprise des places de stationnement PMR.

Localisation :
- *Pour toutes les aires recevant un revêtement enrobé.*

2.6.2 **Parking**

Sur l'emprise de la zone à créer en enrobés, terrassements des excédents éventuellement nécessaires à l'exécution des ouvrages tels que définis ci-après, travaux comprenant :
- Reprofilage de la voirie en fin de chantier ;
- Apport de grave silico calcaire 0/40 sur 0,10 m. d'épaisseur minimum ;
- une couche enrobé bitumineux 0/10 de 6 cm compacté.
- Béton bitumineux 0/10P à raison de 110 kg/m2.
- Surfaçage et pente vers la rue. L'entreprise veillera à ne pas former de cuvette ou contre-pente.

Raccordement avec voirie existants sur la rue.

Localisation :
- *Suivant indication sur plan de masse, sur l'emprise de la voirie à réaliser pour stationnements et cheminements*

2.6.3 **Traçage**

Délimitation des places de parking par traçage au sol de bandes en peinture blanche.
Sigle de place handicapés (2U)

Localisation :
- *Suivant plan de masse, pour place handicapés avec sigle*

2.6.4 **Panneaux de signalisation**

Fourniture et pose de panneaux de signalisation de stationnement pour PMR,
Panneaux métalliques normalisés fixés sur murs.

Localisation :
- *Pour chaque place de stationnement pout handicapés (2U)*

2.6.5 **Bordurettes T2**

Fourniture et pose sur béton maigre, de bordures préfabriquées, type T2, compris fouilles, scellements au béton et joint en mortier de ciment et toutes autres sujétions.

Localisation :
- *Pour délimitation entre les enrobés et les garvillons, suivant plan de masse*.

2.6.6 **Bordures arrêt de véhicules**

Fourniture et pose sur béton maigre, de bordures de protection en béton préfabriquées, aspect gravillons lavés, compris fouilles, scellements au béton et toutes autres sujétions.

Localisation :
- *Pour délimitation entre cheminement et stationnement PMR*. *(1U par stationnement PMR)*

2.7 RESEAUX

2.7.1 **Nota**

La pose des canalisations se fera en coordination avec les concessionnaires et les autres corps d'état concernés (plombier, électricien…).

2.7.2 **Canalisations sous dallage**

Fourniture et pose de tuyaux en PVC, qualité assainissement, de diamètre approprié, sur lit de sable, y compris découpe soignée du sol aux endroits nécessaires, fouille en tranchée, enrobage des canalisations en sable, remblai en tout-venant, enlèvement des terres excédentaires et toutes sujétions de raccordement sur réseaux existants. Coudes, culottes, tés nécessaires.

Localisation :
- *Canalisations sous dallage pour bar et WC hand.*

2.7.3 **Regard EU**

Il comprend, en particulier, les opérations suivantes :
- la fourniture et la mise en œuvre des éléments en ciment armé (ou coulage sur place à l'aide de coffrages métalliques) ;
- le terrassement, l'évacuation des déblais, y compris chargement, transport et toutes sujétions ;
- la confection des cunettes, des branchements et toutes sujétions ;
- le remblai autour du regard ;
- la fourniture et la pose d'un tampon béton, série légère.

Localisation :
- *Regard extérieur EU au droit du dégagement 2. (1U)*

2.7.4 **Caniveaux**

Fourniture et pose d'un caniveau préfabriqué en béton polyester, type ALFA SELFT, avec grille en acier galvanisé, classe A, compris tranchée, lit en béton de 10 cm, remplissage de la tranchée en béton après pose des caniveaux.

Localisation :
- *Au droit de la porte sur terrasse créée y compris raccordement au regard EP existant.*

2.8 TERRASSE

2.8.1 **Vide-sanitaire**

L'entreprise devra la démolition du regard et grille de ventilation du vide sanitaire, y compris travaux nécessaire pour combler l'ouverture.

Localisation :
- *A l'emplacement de la future terrasse.*

2.8.2 **Terrassements**

Terrassement sur 30 cm d'épaisseur, y compris évacuation des terres.

Localisation :
- *Sur l'emprise de la terrasse*

2.8.3 **Dallage - finition bouchardée**

Remblais en grave calcaire sur 15 cm d'épaisseur, parfaitement compacté.

Dallage en béton armé dosé à 350 kgs/m3 de 15 cm d'épaisseur avec armatures par treillis soudé, Finition talochée et bouchardée.

Localisation :
- *Pour la terrasse*

3 OPTIONS

3.1 DEMOLITIONS ET TRAVAUX DIVERS

3.1.1 **Ouverture en façade Sud-Ouest**

Moins-value pour démolitions et travaux divers à effectuer pour création de l'ouverture (porte à 2 vantaux de 1,80 x 2,25 m ht prévue en option au lot Menuiseries en remplacement de la porte à galandage)

Localisation :
- *Porte sur terrasse, en façade Sud-Ouest*

3.2 TERRASSE

3.2.1 Terrasse en béton désactivé

Plus-value pour réalisation d'une chape en béton désactivé de 6 cm d'épaisseur, comprenant :
- Agrégat gravillons roulés 5/12
- Incorporation d'un retardateur de prise
- Lavage pour faire ressortir les agrégats
- Echantillon à réaliser et soumettre à la Maîtrise d'œuvre pour choix granulométrie et teinte.
- Joints de fractionnement

Localisation :
- *Pour remplacement de la finition bouchardée sur terrasse.*

3.2.2 Béton poreux drainant

Après exécution des terrassements et mise en place d'un support compacté décrits ci-dessus, l'entreprise réalisera un sol en béton poreux drainant de type hydromedia de chez Lafarge comprenant :
- Fourniture et pose d'un géotextile
- Réalisation d'un support GNTP de 15 cm d'épaisseur
- Coulage et compactage du béton poreux hydromédia de 12 cm d'épaisseur, y compris cure, résine de protection, coffrage et toute sujétion suivant prescription du fabricant, teinte au choix du Maître d'ouvrage.

Localisation :
- *En remplacement de la dalle béton sur terrasse.*

3.3 RAVALEMENTS

3.3.1 Piquetage

Piochement des enduits existants, compris enlèvement des gravois.

Localisation :
- *Sur 1,50 m de hauteur en façade Nord-est, depuis la rampe existante jusqu'à la descente EP au droit du dégagement 2*

3.3.2 Enduits

Exécution d'un dégrossi et d'un enduit en mortier bâtard, finition dito enduits existants, y compris tableaux. Application manuelle ou mécanique conformément aux prescriptions du fabricant, façon des arêtes et cueillies

Localisation :
- *Sur murs piquetés ci-dessus.*